



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ex-Yougoslavie

Question écrite n° 5221

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'accueil restreint réservé par la France aux blessés de guerre en provenance de Sarajevo. En effet, le haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a révélé que parmi les quinze pays qui ont offert une aide médicale, la France n'aurait proposé de recevoir que 10 blessés alors qu'un pays comme l'Italie envisage d'accueillir 454 blessés dans ses hôpitaux. Il souhaite vivement que ces chiffres ne soient pas définitifs et que la France s'engage à offrir une aide plus efficace à ces populations civiles gravement éprouvées par la guerre. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer de ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre dans le cadre des Nations Unies en ce sens.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, la France, qui n'a pas ménagé ses efforts pour qu'il soit mis fin à la crise qui ensanglante l'ex-Yougoslavie depuis plus de deux ans, a accordé une importance particulière à l'aide humanitaire. S'agissant de l'aide médicale française accordée à la Bosnie, notre stratégie est axée sur la santé de la population toute entière. Le but de notre action est de permettre aux médecins bosniaques de pouvoir soigner les blessés et les malades sur place afin de rendre exceptionnelles les évacuations sanitaires. Parallèlement pourtant, la France accueille régulièrement, depuis un an, des enfants blessés à Sarajevo. À ce jour, quatre-vingt-huit enfants gravement atteints ont été évacués par avion militaire vers des hôpitaux français. Ces enfants, qui sont accompagnés par l'un de leurs parents, la mère le plus souvent, ainsi que par leurs frères et sœurs afin que la famille reste unie, ont été pris en charge par le gouvernement français. Pendant la durée des soins, des familles françaises du réseau de la « Chaîne de l'espoir », de Médecins du monde, ont hébergé les accompagnants et parrainé les enfants malades. Une fois les traitements aigus terminés, ces enfants et leur famille ont été regroupés au centre d'Albertville pour y poursuivre leurs soins ou leur rééducation. À ce jour, ces familles, au total 223 personnes, sont toujours au centre d'Albertville où les enfants sont scolarisés et poursuivent, pour certains, traitements ou rééducation à l'hôpital de cette ville. Sur le terrain, notre pays fournit un effort considérable en matière de création ou d'amélioration des structures médicales et hospitalières. Toutes les actions ont été entreprises après évaluations médicales faites par le service de l'action humanitaire avec les médecins militaires français de la FORPRONU. Ces derniers ont assuré le suivi quotidien dans les hôpitaux. Tous les mois, la division médicale du service de l'action humanitaire s'est rendue sur le terrain pour y faire le point avec les différents acteurs. À Sarajevo, nous avons fourni l'équipement des services d'urgences des deux principaux hôpitaux de cette ville : Kossevo et City Hospital ; nous avons rééquipé le centre de surveillance épidémiologique et approvisionné les hôpitaux situés autour de l'aéroport en matériels médico-chirurgicaux et en médicaments. À Bihać, nous avons procédé à la complète reorganisation sanitaire de cette zone en fournissant l'équipement du bloc opératoire, de la réanimation, des urgences et du service de radiologie de l'hôpital de cette ville ; de même avons-nous ouvert un service de chirurgie, de réanimation et de radiologie à Cazvin et approvisionné ces hôpitaux en médicaments. Les médecins militaires de la FORPRONU et le HCR sont, en outre, à l'origine de la mise en place d'une pharmacie centrale destinée à fournir en médicaments toutes les

officines de cette zone. Cette structure fonctionne depuis le mois d'octobre 1993. A Mostar, une aide d'urgence constituée de médicaments et de petits matériels a été apportée au dispensaire. A Tuzla, c'est à la remise en état du scanner de l'hôpital et à l'approvisionnement des vingt-trois blocs opératoires de la zone auxquels nous avons procédé. Ces actions, qui marquent la détermination de la France à poursuivre son engagement sur le plan humanitaire, ne peuvent toutefois se substituer à un règlement politique de ce conflit. C'est dans cet esprit qu'avec l'Allemagne notre pays a pris l'initiative de relancer le processus de négociation qui a abouti à la définition d'un plan d'action diplomatique et humanitaire - l'une des premières « actions communes » décidée par l'Union européenne - pour donner de nouvelles chances à la paix.

Données clés

Auteur : [M. Nesme Jean-Marc](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5221

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 1993, page 2597

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1101